

N° 100

Vivre à Poliénas

Bulletin Municipal
De février à avril 2015



SOMMAIRE

- 1. Le mot du Maire
- 2. Vie municipale
- 3. Vie associative
- 4. Etat Civil
- 5. Médecins

SOMMAIRE

- 1. Mot du maire
- 2. Vie municipale
- 3. Vie associative
- 4. Etat Civil
- 5. Médecins

SOMMAIRE

- 1. Mot du maire
- 2. Vie municipale
- 3. Vie associative
- 4. Etat Civil
- 5. Médecins

RÉTROSPECTIVE

2

Ça s'est passé à Poliéñas... Ces 3 derniers mois



1



2



3



5



4



7



6



8



9

1 "Bulle de Zic",
orchestre végétarien, Lips

2 "Art'Scène" groupe Tullinois,
la petite Chipie rouge,
Jardin des mots.

3 Carnaval

4 ACCA : on s'active autour
des chaudières...

5 Cérémonie Jean Visini,
porte-drapeaux

6 Confection et vente de diots
au sou des écoles de Poliéñas

7 Chasse aux œufs,
assistantes maternelles

8 "Les ratafias", Don Juan,
comité des fêtes

9 Lutteljudo,
stage des vacances de Printemps

I l y a un an déjà que vous avez élu la nouvelle équipe municipale et nous venons de voter le budget communal 2015 dont vous pourrez découvrir le détail dans les pages suivantes.

C'est notre premier budget et il s'inscrit dans un contexte budgétaire très restrictif avec la mise en place par le Gouvernement du projet de Loi de programmation pluriannuelle des finances publiques (2014-2019), ayant pour objectif principal la réduction des déficits publics et la stabilisation de la dette nationale, ce qui impacte fortement notre budget de fonctionnement.

Ce premier budget a été voté à l'unanimité par le conseil municipal, en pleine réforme territoriale et avec une nouvelle représentativité politique dans l'ensemble des cantons de l'Isère et au plan national, sans oublier l'incertitude des résultats des élections des représentants régionaux prévus en décembre 2015.

La mise en place imposée par l'État des rythmes scolaires a fortement fait augmenter les frais de fonctionnement et vient s'ajouter à la somme de 67 euros par élève allouée par la commune par année scolaire. Cette mise en place, organisée sur deux jours à Poliénas depuis septembre 2014 et validée par l'Inspectrice M^{me} Piquette pour les deux prochaines années, est une réussite. Mais elle a nécessité une réorganisation des postes des personnels de la cantine et de la garderie, une réorganisation de l'occupation des locaux et de leur nettoyage, l'achat de nouveaux matériels pour les différentes activités et surtout une implication sans réserve et de tous les instants des personnels de la mairie, des enseignantes, du comité de pilotage et de l'équipe municipale composée de Florence Vitaloni, Lionel Argoud et Delphine Honoré. Merci à eux ! Le désengagement de l'État pour l'instruction gratuite du droit des sols (permis de construire, permis d'aménager...) à compter du 1^{er} janvier 2015, a contraint la

commune à adhérer à l'organisation d'un service mutualisé d'instruction des trois intercommunalités. Le coût de ce service sera de 2 500 euros et sera certainement doublé les années suivantes... si ce service voit le jour...

Une autre contrainte financière pour les communes rurales est la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) qui est obligatoire depuis janvier 2015.

En qualité de Maire et avec l'approbation des membres de la commission finances, afin de combler en partie ce manque à gagner et de ne pas pénaliser nos concitoyens par une augmentation beaucoup trop importante de la fiscalité, j'ai demandé à l'ensemble des services de la mairie un effort collectif. Bien entendu, cette règle s'appliquera également aux subventions que nous allouons chaque année au monde associatif. Une réunion d'information avec les présidents des associations est prévue fin mai 2015.

Une renégociation des prêts effectués pour la restructuration de l'école auprès des organismes financiers est actuellement à l'étude.

Je viens de vous adresser la liste des principales restrictions auxquelles nous avons et aurons à faire face. Malgré cela, l'équipe municipale s'efforcera de tenir ses promesses et de poursuivre ses efforts pour améliorer le quotidien et maintenir un service public efficace.

C'est dans cette optique que les études de restructuration et d'aménagement du centre du village ont été lancées et une première réunion de présentation et d'information a été faite aux élus le mardi 17 avril par le cabinet Alpes Études. C'est ce même cabinet qui a été choisi par la régie d'eau et d'assainissement de Vinay pour la planification et l'étude de réalisation de notre lagunage depuis avril 2015. Les réunions de quartier sont en cours de programmation. Les dates vous seront communiquées par voie de presse ou via une invitation dans les boîtes aux lettres.

La numérisation du plan du cimetière et l'informatisation de sa gestion sont également en cours de réalisation.

L'enfouissement de la ligne EDF avec celle de l'éclairage public qui va du monument aux morts jusqu'aux Antonnières, ainsi que l'extension de l'éclairage public du chemin du Gorgeat sont en cours et sont réalisés par la société Sobeca. La remise en état de la ligne d'éclairage public de la Route de la Roche ainsi que la deuxième tranche de mise aux normes de l'éclairage public seront très prochainement réalisées par la société Genin.

Les abribus pour les scolaires sur la route de Tullins sont installés depuis le 20 avril mais ont déjà subi un vol de poubelle. Celui de la Roche sera installé prochainement.

Les budgets respectifs de la Communauté de Communes et du Sictom, votés à l'unanimité, vont permettre, dans un premier temps, la mise en sécurité des déchetteries de Vinay et Saint-Sauveur par la pose de barrières et, dans un deuxième temps, la création d'une nouvelle déchetterie à Vinay. L'étude de ce projet commencera en mai 2015 et sa réalisation débutera fin d'année 2015. Je me réjouis de cette décision prise par la nouvelle gouvernance du Sictom car c'est un service de proximité nécessaire pour compléter les équipements du tri sélectif.

Cette première année de mandat a donc été une année bien remplie...

Le printemps est arrivé et tout le monde s'affaire dans son jardin, en fonction de ses disponibilités. Mais pensez à vos voisins ! Les associations locales sont toujours aussi dynamiques et les manifestations qu'elles organisent ponctuent la vie de notre village de moments festifs. Venez les partager avec elles...

votre Maire
Bernard FOURNIER

SOMMAIRE

● Rétrospective	2	● Vie locale	16
● Mot du maire	3	● Vie associative	18
● Vie municipale	4	● Etat Civil	
		● Mémento	24

Décisions et délibérations du conseil municipal

Conseil municipal du 28 janvier

■ CM 28012015-01 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FOURRIÈRE AVEC LA SPA

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer, au nom de la commune, la convention dite complète correspondante avec la SPA du Nord Isère ; des crédits suffisants seront inscrits au budget de la commune.

■ CM 28022015-02 : MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE BIÈVRE ISÈRE COMMUNAUTAIRE CONCERNANT LE PROJET DE CENTER PARCS A ROYBON

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la motion de soutien.

■ CM 28012015-03 : CRÉATION DE DEUX POSTES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide à l'unanimité, d'adopter la proposition du Maire,

- de créer un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe, 8^{ème} échelon à 38h30/35 à annualiser,
- de créer un poste d'ATSEM de 2^{ème} classe, 11^{ème} échelon à 37h40/35 à annualiser et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

■ CM 28012015-04 : CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, la commune charge le centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative et se réserve la faculté d'y adhérer, auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

■ CM 28012015-05 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ENTREPRISE TOM TOM

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le protocole de mise à disposition d'informations géographiques proposé par la société TomTom Data BV, autorise Monsieur le Maire à signer le dit protocole, dit que les deux parties s'engagent à titre gracieux, accepte que le protocole soit conclu pour une durée de 2 ans renouvelable par reconduction expresse.

■ CM 28012015-06 : DEMANDE DE SUBVENTION AU SEDI

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte la réalisation des travaux pour le projet sur le chemin du Gorgeat, sur le chemin du Guy et la route D 202 prévus en 2015, demande que la commune de Poliénas établisse une

demande de financement auprès du SEDI pour les travaux d'amélioration de l'éclairage public et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de répartition des certificats d'économie d'énergie avec le SEDI.

Conseil municipal du 11 mars

■ CM 11032015-01 : DEMANDE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE ET DE FINANCEMENT AU SEDI POUR DES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Accepte la réalisation des travaux d'éclairage public secteur Antonnières, dont le montant estimatif s'élève à 14 450 € TTC
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de ces travaux par le SEDI.
- Demande que le SEDI intègre son aide financière à l'éclairage public dans le plan

■ CM 11032015-04 : SUPPRESSION DE DEUX POSTES A L'ÉCOLE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- La suppression de l'emploi d'adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 30 heures hebdo-

de financement des travaux d'éclairage public, dont la maîtrise d'ouvrage déléguée lui est confiée.

■ CM 11032015-02 : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE MÉDICO SCOLAIRE DE VOIRON

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve le texte de la convention jointe à la présente délibération.
- Autorise le Maire à signer ladite convention.

■ CM 11032015-03 : ACQUISITION DE DEUX PARCELLES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Autorise le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces terrains pour un prix maximum de 540 euros ;

madaires au service scolaire.

- La suppression de l'emploi d'agent spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps non complet à raison de 27 heures hebdomadaires au service scolaire.
- De modifier comme suit le tableau des emplois :

Service scolaire					
Emploi	Grade (s) associé (s)	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Agent scolaire	Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe	C	2	1	TNC
Aide maternelle	Agent spécialisé de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	C	2	1	TNC

Conseil municipal du 2 avril**Délibération n°08042015-01****■ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 - BUDGET COMMUNE**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **approuve** le compte de gestion du trésorier municipal du budget principal commune pour l'exercice 2014.
- **déclare** que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération n°08042015-02**■ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - BUDGET COMMUNE**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Argoud, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur le Maire,

après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- **examine** le compte administratif communal 2014 qui s'établit ainsi :
- **constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion

- **reconnaît** la sincérité des restes à réaliser
- **arrête** les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2014.

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Opérations de l'exercice	742 573,20 €	792 097,36 €	246 971,23 €	165 821,58 €	989 544,43 €	957 918,94 €
Résultats de l'exercice		49 524,16 €	81 149,65 €		-31 625,49 €	
Résultats reportés	0,00 €	264 014,64 €	0,00 €	195 508,10 €	0,00 €	459 522,74 €
Transfert budget EAS		0,00 €		0,00 €		
TOTAUX (A)	742 573,20 €	1 056 112,00 €	246 971,23 €	361 329,68 €	989 544,43 €	1 417 441,68 €
RÉSULTATS DE CLÔTURE	0,00 €	313 538,80 €	0,00 €	114 358,45 €	0,00 €	427 897,25 €
Restes à réaliser (B)	0,00 €	0,00 €	11 892,22 €		11 892,22 €	0,00 €
TOTAUX CUMULÉS (A + B)	742 573,20 €	1 056 112,00 €	258 863,45 €	361 329,68 €	1 001 436,65 €	1 417 441,68 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	313 538,80 €	0,00 €	102 466,23 €	0,00 €	416 005,03 €

Délibération n° 08042015-03**■ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 - BUDGET COMMERCE MULTISERVICES**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paie-

ment ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **approuve** le compte de gestion du trésorier municipal du budget commerce multiservices pour l'exercice 2014.
- **déclare** que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Décisions et délibérations du conseil municipal

Délibération n° 08042015-04

■ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - BUDGET COMMERCE MULTISERVICES

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Argoud, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exer-

cice 2014 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

● examine le compte administratif du budget commerce multiservices 2014 qui s'établit ainsi :

● constate les identités de valeurs avec les

indications du compte de gestion

● arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget commerce multiservices 2014.

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXÉDENT	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXÉDENT	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXÉDENT
Opérations de l'exercice	10 464,38 €	9 085,48 €	14 610,88 €	6 913,00 €	25 075,26 €	15 998,48 €
Résultats de l'exercice	-1 378,90 €		7 697,88 €		6 318,98 €	
Résultats reportés	0,00 €	3 539,62 €	0,00 €	19 359,56 €	0,00 €	22 899,18 €
TOTAUX (A)	10 464,38 €	12 625,10 €	14 610,88 €	26 272,56 €	25 075,26 €	38 897,66 €
RÉSULTATS DE CLÔTURE	0,00 €	2 160,72 €	0,00 €	11 661,68 €	0,00 €	13 822,40 €
Restes à réaliser (B)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULÉS (A + B)	10 464,38 €	12 625,10 €	14 610,88 €	26 272,56 €	25 075,26 €	38 897,66 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	2 160,72 €	0,00 €	11 661,68 €	0,00 €	13 822,40 €

Délibération n°08042015-05

■ BUDGET PRIMITIF 2015 - BUDGET COMMUNE : AFFECTATION DE L'EXERCICE 2014

Le conseil municipal, après avoir constaté qu'il ressort au compte administratif 2014 - Budget COMMUNE - voté le 8 avril 2015, un résultat à affecter correspondant à :

Excédent de fonctionnement 2013 reporté :
264 014,64 €

Excédent de fonctionnement de l'exercice 2014 :
49 524,16 €

Résultat de fonctionnement 2014 :
313 538,88 €

Excédent d'investissement 2013 reporté
195 508,10 €

Déficit d'investissement de l'exercice 2014
81 149,65 €

Résultat d'investissement 2014
114 358,45 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal, décide :

● de reporter au budget primitif 2015 - section de fonctionnement - RECETTES - article 002 "excédent antérieur" la somme de 313 538,88 €.

● de reporter au budget primitif 2015 - section d'investissement - RECETTES - article 001 "solde d'exécution d'investissement reporté" la somme de 114 358,45 €.

Délibération n°08042015-06

■ BUDGET PRIMITIF 2015 - BUDGET COMMUNE : VOTE DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

Après avoir présenté aux membres du conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales (état 1259) reçu pour l'année 2015, Monsieur le Maire propose compte-tenu :

● du produit nécessaire à l'équilibre du budget
209 973,00 €

● du montant des allocations compensatrices
9 552,00 €

● des ressources TH/TF à taux constants
207 187,00 €

● du produit fiscal "attendu" TH/TF - compte 7311
209 973,00 €

D'appliquer une majoration sur le produit attendu TH/TF du produit fiscal 2015 à taux constants qui par application de la variation proportionnelle (209 973 €/ 207 187 €) représente un coefficient de variation de 1.0134467.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, avec 13 voix pour et une abstention, vote pour l'année 2015 les taux ci-après :

Taxes	Taux 2014	Coefficient	Taux de référence	Taux votés	Bases prév. 2015	Produit
D'habitation	6,60 %	1,36	6,69 %	6,69 %	1 164 000 €	77 872 €
Foncière (bâti)	14,28 %		14,47 %	14,47 %	750 700 €	108 626 €
Foncière (non bâti)	27,51 %		27,88 %	27,88 %	84 200 €	23 475 €
Produit attendu au titre de l'année 2015						209 973 €

Délibération n°08042015-07

BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET COMMUNE – AFFECTATION DES RESTES A RÉALISER 2014

Vu l’instruction budgétaire et comptable M 14, vu le budget de la ville.

Monsieur le Maire rappelle que le montant des restes à réaliser, tant en section d’investissement que de fonctionnement est déterminé à partir de la comptabilité d’engagement dont la tenue obligatoire par l’ordonnateur résulte de la loi. Les restes à réaliser doivent être sincères dans leur inscription et dans leur contenu.

Les restes à réaliser correspondent :

- en dépenses d’investissement, pour les communes et les départements sans distinction de taille, aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l’exercice.

Monsieur le Maire précise que la clôture du budget d’investissement 2014 intervenant le 31 décembre 2014, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées, d’établir l’état des restes à réaliser de la section d’investissement à reporter sur l’exercice 2015 lors du vote du budget.

- le montant des dépenses d’investissement du budget principal à reporter ressort à 11 892,22 €

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le conseil municipal :

● **Adopte** les états des restes à réaliser suivants :

- le montant des dépenses d’investissement du budget principal à reporter ressort à 11 892,22 €

● **Autorise** Monsieur le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états.

● **Dit que** ces écritures seront reprises dans le budget de l’exercice 2015

Délibération n°08042015-08

BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET COMMUNE : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2015 ORGANISMES EXTERIEURS

Monsieur le Maire rappelle les crédits votés au budget primitif "COMMUNE"

● au compte 6574 "subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé" pour un montant global de 16 500 €.

Il présente ensuite au conseil les dossiers et demandes présentés par les organismes

extérieurs et propose d’attribuer les subventions ci-après détaillées :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

● **approuve** à l’unanimité les subventions

DÉNOMINATION	Subventions 2014 (pour mémoire)	Vote 2015	Observations
Association PASSIFLORE Aide à l’insertion Tullins	300,00 €	300,00 €	
ATOUT CRAS	500,00 €	500,00 €	Salon du Livre
AVENIR : conservatoire des espaces naturels de l’Isère - Grenoble	30,00 €	30,00 €	
ECHO DE LA VALLEE - Tullins	450,00 €	450,00 €	
FNACA Association anciens combattants Tullins	50,00 €	50,00 €	
LETP Bellevue - Saint Marcellin	60,00 €	60,00 €	2 élèves
Club de rugby de Tullins		450,00 €	TAP
Lycée St Exupéry - St Siméon	30,00 €	30,00 €	1 élève
TOTAUX	1420,00 €	1870,00 €	

Délibération n°08042015-09

BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET COMMUNE : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2015 ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle les crédits votés au budget primitif "COMMUNE"

● au compte 6574 "subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé" pour un montant global de 16 500 €.

● au compte 6574 "subvention exceptionnelle aux associations et autres personnes

de droit privé" pour un montant global de 2 000 €.

Il présente ensuite au conseil les dossiers et demandes présentés par les associations locales et propose d’attribuer les subventions ci-après détaillées :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

● **approuve** les subventions allouées aux associations locales telles que présentées restant entendu que toute demande complémentaire pourra être étudiée au cas par cas.

ASSOCIATIONS LOCALES : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT – COMPTE 6574

Dénomination	Subventions 2014 (pour mémoire)	Vote 2015	Observations
A. C. C. A. (Chasse)	450,00 €	450,00 €	Fonctionnement
	170,00 €	170,00 €	Régulation prédateurs
	250,00 €	250,00 €	Manifestation annuelle
ADCRCCE (lutte contre la grêle)	450,00 €	450,00 €	Fonctionnement
ASSOCIATION SPORTIVE (ASP)	750,00 €	1 250,00 €	Fonctionnement
	750,00 €		Subvention supplémentaire 2014
	250,00 €	250,00 €	Manifestation annuelle
CLUB DE GYMNASTIQUE	450,00 €	450,00 €	Fonctionnement
CLUB DE LA MARCOUSSE	250,00 €	250,00 €	Manifestation annuelle
	450,00 €	450,00 €	Fonctionnement
COMITÉ DES FÊTES	250,00 €	250,00 €	Manifestation annuelle
	450,00 €	450,00 €	Fonctionnement
ECHIQUIER POLIÉNOIX	250,00 €	250,00 €	Manifestation annuelle
	450,00 €	450,00 €	Fonctionnement
HANDI TUNING SHOW	250,00 €	250,00 €	Manifestation annuelle
	450,00 €	450,00 €	Fonctionnement
JARDIN DES MOTS	250,00 €	250,00 €	Manifestation annuelle
	300,00 €	450,00 €	Fonctionnement
LIPS	000,00 €	250,00 €	Manifestation annuelle
	450,00 €	450,00 €	Fonctionnement
MOTO-CLUB A LA NOIX	000,00 €	250,00 €	Manifestation annuelle
	450,00 €	450,00 €	Fonctionnement
POLIDANSE	250,00 €	250,00 €	Manifestation annuelle
	750,00 €	750,00 €	Fonctionnement
SOU DES ECOLES	250,00 €	250,00 €	Manifestation annuelle
	450,00 €	450,00 €	Fonctionnement
TENNIS-CLUB	250,00 €	250,00 €	Manifestation annuelle
	9920,00 €	9570,00 €	
TOTAUX			

Décisions et délibérations du conseil municipal

Délibération n°08042015-10

■ BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET COMMUNE : ADOPTION DU BUDGET 2015

Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les

règles de comptabilité publique et de présentation du budget ;

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2014 ;

Considérant le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2013 adoptés par le Conseil Municipal lors de la séance du 20 mars 2014 ;

Vu sa délibération adoptée lors de la même séance décidant de l'affectation du résultat de l'exercice 2013.

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

● précise que le budget primitif 2015 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2014, au vu du compte administratif 2014 et du compte de gestion 2014 et de la délibération d'affectation du résultat de fonctionnement adoptée lors de la même séance

● adopte les quatre sections ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	366 258,70 €	002	Antérieur reporté	313 538,80 €
022	Dépenses imprévues	73 267,92 €	13	Atténuation des charges	13 000,00 €
65	Autres charges gestion	113 000,00 €	42	Opération d'ordre entre secteur	1 693,78 €
66	Charges financières	56 000,00 €	70	Produit des services	32 619,40 €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €	73	Impôts et taxes	535 986,00 €
12	Charges de personnel	405 950,00 €	74	Dotations et participations	102 274,67 €
			75	Autres produits de gestion courante	20 000,00 €
			76	Produits financiers	363,97 €
			TOTAL 1 019 476,62 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
020	Dépenses imprévues	21 931,33 €	001	Solde d'exécution reporté	114 358,45 €
40	Opérations d'ordre entre secteur	1 693,78 €	10	Dotation fonds divers	29 083,00 €
16	Remboursement d'emprunt	100 000,00 €	13	Subvention d'investissement	50 222,00 €
20	Immobilisation incorporelles	32 670,00 €	16	Emprunt et dettes assimilés	100 000,00 €
21	Immobilisation corporelles	3 340,00 €	27	Autres immobilisations financières	9 220,04 €
23	Immobilisation en cours	131 356,16 €			
	Restes à réaliser	11 892,22 €			
TOTAL 302 883,49 €			TOTAL 302 883,49 €		

● adopte dans son ensemble le budget primitif 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 1 019 476,62 €

Section d'investissement : 302 883,49 €
Total : 1 322 360,11 €

● confirme que la commune a voté le budget par nature :

au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Délibération n°08042015-11

BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET COMMERCE MULTISERVICES : AFFECTATION DE L'EXERCICE 2014

Le conseil municipal, après avoir constaté qu'il ressort au compte administratif 2014 - **COMMERCE MULTISERVICES** - voté le 8 avril 2015, un résultat à affecter correspondant à :

Excédent de fonctionnement 2013 reporté : **3 539,62 €**
 Déficit de fonctionnement de l'exercice 2014 : **1 378,90 €**
 Résultat de fonctionnement 2014 : **2 160,72 €**
 Excédent d'investissement 2013 reporté : **19 359,56 €**
 Déficit d'investissement de l'exercice 2014 : **7 697,88 €**
 Résultat d'investissement 2014 : **11 661,68 €**

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de reporter au budget primitif 2015 - section d'exploitation - RECETTES - article 002 "excédent antérieur" la somme de **2 160,72 €**.
- Décide de reporter au budget primitif 2015 - section d'investissement - RECETTES - article 001 "solde d'exécution d'investissement reporté" la somme de **11 661,68 €**.

Délibération n°08042015-12

BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET COMMERCE MULTISERVICES : ADOPTION DU BUDGET 2015

Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2015 ;

Considérant le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2014 adoptés par le Conseil Municipal lors de la séance du 8 avril 2015 ;

Vu sa délibération adoptée lors de la même séance décidant d'affecter prioritairement le résultat de 2014 (s'élevant à 2160,72 €) à la réduction des charges de fonctionnement du budget 2015.

Après en avoir délibéré à l'unanimité pour :

- précise que le budget primitif 2015 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2014, au vu du compte administratif et du compte de gestion 2014 et de la délibération d'affectation du résultat de fonctionnement adoptée lors de la même séance
- adopte les quatre sections ainsi qu'il suit :
- adopte dans son ensemble le budget primitif 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	4 204,62 €	002	Excédent antérieur reporté	2 160,72 €
022	Dépenses imprévues	103,10 €	75	Autres produits de gestion	9 840,00 €
65	Autres charges gestion courante	20,00 €			
66	Charges financières	760,00 €			
68	Dotations aux amortissements	6 913,00 €			
TOTAL 12 000,72 €			TOTAL 12 000,72 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
020	Dépenses imprévues	1 300,00 €	001	Solde d'exécution reporté	11 661,68 €
16	Emprunts et dettes	14 320,04 €	40	Opération d'ordre	6 913,00 €
21	Immobilisation corporelles	2 954,64 €			
TOTAL 18 574,68 €			TOTAL 18 574,68 €		

Section d'exploitation : **12 000,72 €**
 Section d'investissement : **18 574,68 €**
 Total : **30 575,40 €**

● confirme que la commune a voté le budget commerce multiservices par nature : au niveau du chapitre pour la section de

fonctionnement ; au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Extrait du registre des délibérations du centre communal d'action sociale

■ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 : BUDGET CCAS

Madame la vice-présidente du CCAS rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

● statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

● statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

● statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

A l'unanimité :

● approuve le compte de gestion du trésorier municipal du budget CCAS pour l'exercice 2014.

● déclare que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

■ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET CCAS 2014

Le conseil d'administration, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014, les délibérations modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses et recettes effectuées, les bordereaux de mandats et titres de recettes, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du Receveur. Considérant que M. Bernard Fournier,

Maire et président du CCAS lors de l'année 2014, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2014, les finances du Centre Communal d'Action Sociale en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées, procédant au règlement définitif du budget de 2014, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DEPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DEPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Opérations de l'exercice	7 185,30 €	10 278,45 €	0,00 €	0,00 €	7 185,30 €	10 278,45 €
Résultats de l'exercice	0,00 €	3 093,15 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 093,15 €
Résultats reportés		9 596,22 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 596,22 €
TOTAUX (A)	7 185,30 €	19 874,67 €	0,00 €	0,00 €	7 185,30 €	19 874,67 €
RÉSULTATS DE CLÔTURE	0,00 €	12 689,37 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 689,37 €
Restes à réaliser (B)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULÉS (A + B)	7 185,30 €	19 874,67 €	0,00 €	0,00 €	7 185,30 €	19 874,67 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		12 689,37 €	0,00 €	0,00 €		12 689,37 €

à l'unanimité :

● approuve l'ensemble de la comptabilité du Centre Communal d'Action Sociale soumise à son examen

● déclare toutes les opérations de l'exercice 2014 définitivement closes et les crédits annulés.

Le P'tit Dépanneur

Electricité – Dépannage
Petits travaux de Plomberie
Pose de Cuisines, Multi-Services...



Hervé COLLAS
24, route de la Bascule – 38210 CRAS
06 32 35 67 28



TAXI POLIÉNAS

Taxi
Pianfetti
Daniel

24h/24

Tout transport :

• Dialyse • rayons • gares
• médical assis • aéroport...

Tél./Fax **04 76 07 82 10**
Portable **06 79 41 09 36**
Siège social : La Contamine — 38210 Tullins
Stationnement : POLIÉNAS

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014

Le conseil d'administration, après avoir constaté qu'il ressort au compte administratif 2014 du CCAS voté le 10 avril 2015, un résultat de fonctionnement à affecter de + 12 689,37 € correspondant à :

Excédent de fonctionnement 2013 reporté : 9 596,22 €
 Excédent de fonctionnement de l'exercice 2014 : 3 093,15 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

● Décide de reporter au budget primitif 2015 - section de fonctionnement - RECETTES - article 002 "excédent antérieur" la somme de 12 689,37 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Le conseil d'administration, après avoir entendu Madame la vice-présidente ;
 Vu le code général des collectivités territoriales ;
 Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget ;
 Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2015 ;
 Considérant le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2014 adoptés par le Conseil d'Administration lors de la séance du 9 avril 2014 ;
 Vu sa délibération adoptée lors de la même séance décidant de l'affectation du résultat de l'exercice 2014.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

● précise que le budget primitif 2015 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2014, au vu du compte administratif 2014 et du compte de gestion 2014 et de la délibération d'affectation du résultat de fonctionnement adoptée lors de la même séance
 ● adopte la section en fonctionnement ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	6 983,85 €	002	Excédent antérieur reporté	12 689,37 €
012	Charges de personnel	- €	74	Dotations et participations	- €
022	Dépenses imprévues	800,00 €			
65	Autres charges gestion courantes	4 905,52 €			
TOTAL 12 689,37 €			TOTAL 12 689,37 €		

● adopte dans son ensemble le budget primitif 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 12 689,37 €
 Total : 12 689,37 €

● confirme que le CCAS a voté le budget par nature au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

AIDES SOCIALES FACULTATIVES

Madame la vice-présidente propose au conseil d'administration d'attribuer des aides sociales facultatives.

Il rappelle que ces aides seront attribuées après constitution d'un dossier prenant en compte la totalité des ressources et des charges de l'ensemble du foyer.

Madame la vice-présidente propose de fixer le plafond des ressources mensuelles comme suit :

- 1 personne : 583 €
- 2 personnes : 1 021 €
- 3 personnes : 1 173 €
- 4 personnes : 1 325 €
- 5 personnes : 1 477 €
- 6 personnes : 1 629 €
- 7 personnes : 1 781 €
- 8 personnes : 1 933 €
- 9 personnes : 2 085 €
- 10 personnes : 2 237 €
- 11 personnes : 2 389 €
- 12 personnes : 2 541 €

BONS ALIMENTAIRES

Madame la vice-présidente propose d'attribuer ponctuellement des bons alimentaires dans la limite de 250 € par an par foyer.

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Madame la Vice-Présidente propose d'accorder les aides aux personnes justifiant d'un domicile fixe depuis au moins 6 mois sur la commune. Ces aides s'adressent en priorité aux personnes isolées ou aux couples sans enfants : les demandes de secours présentées par les personnes ou les couples ayant des enfants seront étudiées au

cas par cas avec les assistantes sociales de secteur.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

● adopte la proposition d'attribution des aides sociales facultatives telles que présentées ci-avant

DONS AU CCAS

Le centre communal d'action sociale (CCAS) est habilité à recevoir des dons et legs selon les dispositions suivantes :

L'article L 123-8 du code de l'action sociale et des familles prévoit que : "Le président du centre communal d'action sociale a le droit d'accepter, à titre conservatoire, des dons et legs et de former, avant l'autorisation, des demandes en délivrance".

L'article R 123-25 du code de l'action sociale et des familles indique que "Les recettes d'exploitation et de fonctionnement du centre d'action sociale peuvent comprendre notamment les ressources propres du centre, notamment celles provenant des dons et legs qui lui sont faits".

Le CCAS peut bénéficier de don, en contrepartie de quoi le donateur peut bénéficier des déductions fiscales prévues par la loi. En vertu de l'article 200 du code général des impôts, qui prévoit le dispositif de déduction fiscale, le CCAS est assimilé à un "organisme d'intérêt général ayant un caractère social".

Le CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité

● autorise Monsieur le Président à recevoir des dons au profit du CCAS.

Cérémonies

Beaucoup d'émotion pour l'hommage à Jean Visini

Un vibrant hommage a été rendu à Jean Visini, à l'occasion du 58^e anniversaire de sa mort sur le champ de bataille. En présence de nombreuses personnes, élus, anciens combattants et famille de Jean, sa vie a été retracée. Il travaillait dans les mines à la Mure, avant de partir en Algérie. Puis le 30 mars 1957 à Batna, il a été pris dans une embuscade et a laissé sa vie sur le champ d'honneur. Jean Visini n'avait que 22 ans et devait rentrer au pays quelques jours seulement après ce fatal accrochage.

Alors près de la stèle érigée en son honneur, Bernard Fournier Maire de la commune et Serge Sibut ancien combattant, ont déposé une gerbe de fleurs au nom de la municipalité. Puis après un défilé jusqu'au cimetière, Christian et Chantal Visini, neveu et nièce de Jean, accompagné de Roger Guillet, ancien combattant, ont déposé à leur tour et au nom de la Fnaca, des fleurs sur sa tombe. Une minute de silence a été respectée et comme chaque année, il y avait beaucoup d'émotion et de respect pour commémorer la mémoire d'un enfant du pays.

B.P.



● Dépôt de gerbe par MM. Guillet et Visini.



● Dépôt de gerbe par MM. Bernard Fournier et Serge Sibut.

La route du 19 Mars 1962 a été inaugurée

Lundi 30 mars, la route du 19 mars 1962 a été inaugurée en présence d'un grand nombre de personnes et autorités. Ainsi on notait la présence de la Députée, Michèle Bonneton, du Maire de Poliéna, Bernard Fournier et une partie de son conseil municipal, du Maire de Cras, Mme Di Maria, de l'ancien Maire de Poliéna, Annette Guichard, municipalité qui avait œuvré pour mettre en place la signalétique. Côté FNACA, on notait la présence du président départemental, Daniel Wojkowiak, et Yves Breton du bureau départemental, de Pierre Tersen président de la FNACA Tullins-Vourey, des 13 porte-drapeaux du secteur et des anciens combattants. Tour à tour, les autorités ont rendu un vibrant hommage et ont rappelé les événements tragiques de cette guerre sans nom qui a duré 8 ans, de 1954 à 1962.



● Allocution de Mme Bonneton.

Un conflit qui à la base ne devait être qu'un maintien de l'ordre, mais qui fût une vraie guerre faisant plus de 25 000 morts français. Désormais, une route portant le nom du 19 mars 1962 commémore le cessez-le-feu officiel de la guerre d'Algérie.

B.P.



● Inauguration de la route du 19 mars 1962.

Activités périscolaires

Présentation des intervenants

À l'issue des 4 premières périodes, un premier bilan a pu être réalisé.

Le taux de fréquentation s'éleva à 88 % sur l'ensemble de l'année. Pas moins de 14 activités ont pu être proposées, encadrées par 25 intervenants. (Voir liste ci-dessous)

Un comité de pilotage a été constitué il y a 20 mois environ : il est composé de plusieurs élus, d'enseignantes et de délégués de parents d'élèves.

Suite au rendez-vous avec Mme Piquette (Inspectrice de l'éducation nationale), à Saint-Marcellin en février dernier, il a été convenu de poursuivre la même organisation à la rentrée prochaine, l'expérimentation pour les TAP de 2014-2015 étant valable 3 ans. Ainsi, les activités périscolaires auront à nouveau lieu les lundis et vendredis de 15h à 16h30. L'inspectrice a qualifié les activités qui lui ont été présentées de "riches et diversifiées" et

elle a souligné l'effort de la commune. Pour l'année scolaire 2015-2016, l'aide de l'Etat devrait être maintenue à 50 € par enfant, mais liée à l'élaboration d'un projet éducatif de territoire (PEDT). Celui-ci a été rédigé par le comité de pilotage et sera transmis en Préfecture pour le 18 mai 2015.



● Evelyne Allirand, arts plastiques



● Joëlle Attuyer, jeux



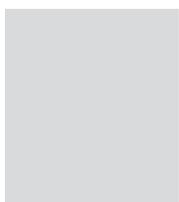
● M. Bouazizi, lutte/judo



● Bénédicte Colpin, informatique, enseignante



● Louison Colombin, Christophe Verrier, football (AS Poliéna)



● Christelle Damieux, danse, enseignante



● Fabrice De Bianchi, lutte/judo



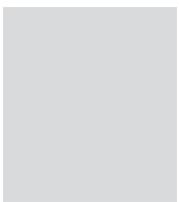
● Fabienne Eyhrard-Gondrand, théâtre



● Corinne Eyme, loisirs créatifs et bricolage



● Danièle Eyssard, lecture, accueil de loisirs



● Justine Falque, bibliothèque



● Laurent Fayard, ballons pirates



● Séverine Gaillard, sophrologie ludique



● Pierre Jaillot, éveil musical



● Martina Lamacchia, lutte/judo



● Marie Maiolino, coordinatrice, accueil de loisirs



● Marie-Claire Meyer, Guenégou, photo, enseignante



● Mercedes Navarro, bibliothèque, cuisine



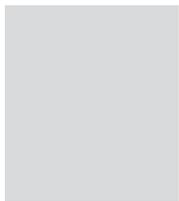
● Sabine Allibe, secourisme



● Corinne Piccardi, garderie, accueil de loisirs



● Mathilde Rosaire, bricolage



● Paul Roux, Rugby (UATF)



● Christelle Tavel, gymnastique



● Gilles Vitaloni, arts plastiques



● Pascale Cusin, aide à l'encadrement

Activités périscolaires (suite)

Tableau des activités proposées en 2014 dans le cadre des TAP

Période	Activités	Intervenants ou structure	Statut de l'intervenant	Classes concernées	Complément d'information
Période 1	Loisirs créatifs	Bénévole	Bénévole	CE1-CE2	prestation bénévolé
	Lutte-judo	Club de judo	Associatif	CE1-CE2	prestation bénévolé
	Rugby	Club de rugby	Associatif	CE1-CE2	versement d'une subvention
	Secourisme	Tiers extérieur	Indépendant	CE1-CE2	prestation payante
	Arts plastiques	Bénévole	Bénévole	CM1-CM2	prestation bénévolé
	Danse	Enseignante	Education nationale	CM1-CM2	Aide personnalisée complémentaire (APC)
	Football	Club de foot	Associatif	CM1-CM2	prestation bénévolé
	Informatique	Enseignante	Education nationale	CM1-CM2	APC
	Loisirs créatifs	Bénévole	Bénévole	CM1-CM2	prestation bénévolé
	Rugby	Club de rugby	Associatif	GS-CP	versement d'une subvention
	Arts plastiques	Tiers extérieur	Indépendant	GS-CP	prestation payante
	Eveil musical	Intervenant musical	Personnel municipal	GS-CP	activité accessoire rémunérée
	Garderie	Agent de garderie	Personnel municipal	GS-CP	personnel rémunéré
	Lutte-judo	Club de judo	Associatif	GS-CP	prestation payante
	Période 2	Relaxation	Tiers extérieur	Indépendant	GS-CP
Accueil de loisirs		Agent de garderie	Personnel municipal	PS-MS	personnel rémunéré
Informatique		Agent de garderie	Personnel municipal	CE1-CE2	personnel rémunéré
Arts plastiques		Bénévole	Bénévole	CE1-CE2	prestation bénévolé
Bricolage		Agent de garderie	Personnel municipal	CE1-CE2	personnel rémunéré
Eveil musical		Intervenant musical	Personnel municipal	CE1-CE2	activité accessoire rémunérée
Relaxation		Tiers extérieur	Indépendant	CE1-CE2	prestation payante
Informatique		Enseignante	Education nationale	CM1-CM2	APC
Bricolage		Agent de garderie	Personnel municipal	CM1-CM2	personnel rémunéré
Danse		Enseignante	Education nationale	CM1-CM2	APC
Lutte-judo		Club de judo	Associatif	CM1-CM2	prestation bénévolé
Relaxation		Tiers extérieur	Indépendant	CM1-CM2	prestation payante
Rugby		Club de rugby	Associatif	CM1-CM2	versement d'une subvention
Arts plastiques		Tiers extérieur	Indépendant	GS-CP	prestation payante
Période 3		Relaxation	Tiers extérieur	Indépendant	GS-CP
	Jeux	Agent de garderie	Personnel municipal	GS-CP	personnel rémunéré
	Lutte-judo	Club de judo	Associatif	GS-CP	prestation payante
	Accueil de loisirs	Agent de garderie	Personnel municipal	PS-MS	personnel rémunéré
	Relaxation	Tiers extérieur	Indépendant	CE1-CM1-CM2	prestation payante
	Bibliothèque	Agent municipal	Personnel municipal	CE1-CM1-CM2	personnel rémunéré
	Bricolage	Agent de garderie	Personnel municipal	CE1-CM1-CM2	personnel rémunéré
	Cerfs Volants	Association	Associatif	CE1-CM1-CM2	prestation payante
	Jeux	Agent de garderie	Personnel municipal	CE1-CM1-CM2	personnel rémunéré
	Lutte-judo	Club de judo	Associatif	CE1-CM1-CM2	prestation bénévolé
	Eveil musical	Intervenant musical	Personnel municipal	CE1-CM1-CM2	activité accessoire rémunérée
	Photo	Enseignante	Education nationale	CE1-CM1-CM2	APC
	Relaxation	Tiers extérieur	Indépendant	CE1-CM1-CM2	prestation payante
	Jeux	Agent de garderie	Personnel municipal	GS-CP-CE1	personnel rémunéré
	Période 4	Activités manuelles	Agent de garderie	Personnel municipal	GS-CP-CE1
Arts plastiques		Bénévole	Bénévole	GS-CP-CE1	prestation bénévolé
Dessin		Tiers extérieur	Indépendant	GS-CP-CE1	prestation payante
Jeux		Agent de garderie	Personnel municipal	GS-CP-CE1	personnel rémunéré
Lutte-judo		Club de judo	Associatif	GS-CP-CE1	prestation payante
Relaxation		Tiers extérieur	Indépendant	GS-CP-CE1	prestation payante
Secourisme		Tiers extérieur	Indépendant	GS-CP-CE1	prestation payante
Accueil de loisirs		Agent de garderie	Personnel municipal	PS-MS	personnel rémunéré
Arts plastiques		Bénévole	Bénévole	CE2-CM1-CM2	prestation bénévolé
Cuisine		Agent administratif	Personnel municipal	CE2-CM1-CM2	personnel rémunéré
Jeux		Agent de garderie	Personnel municipal	CE2-CM1-CM2	personnel rémunéré
Lutte-judo		Club de judo	Associatif	CE2-CM1-CM2	prestation bénévolé
Photo		Enseignante	Personnel municipal	CE2-CM1-CM2	personnel rémunéré
Secourisme		Tiers extérieur	Indépendant	CE2-CM1-CM2	prestation payante
Période 5		Théâtre	Association	Associatif	CE2-CM1-CM2
	Bricolage	Agent de garderie	Personnel municipal	GS-CP-CE1	personnel rémunéré
	Dessin	Tiers extérieur	Indépendant	GS-CP-CE1	prestation payante
	Gymnastique	Bénévole	Bénévole	GS-CP-CE1	bénévole
	Bibliothèque	Bénévole	Bénévole	GS-CP-CE1	prestation bénévolé
	Jeux	Agent de garderie	Personnel municipal	GS-CP-CE1	personnel rémunéré
	Lutte-judo	Club de judo	Associatif	GS-CP-CE1	prestation payante
	Eveil musical	Intervenant musical	Personnel municipal	GS-CP-CE1	activité accessoire rémunérée
	Relaxation	Tiers extérieur	Indépendant	GS-CP-CE1	activité payante
	Accueil de loisirs	Agent de garderie	Personnel municipal	PS-MS	personnel rémunéré
	Bricolage	Agent de garderie	Personnel municipal	CE2-CM1-CM2	personnel rémunéré
	Cuisine	Agent municipal	Personnel municipal	CE2-CM1-CM2	personnel rémunéré
	Foot	Club de judo	Associatif	CE2-CM1-CM2	prestation bénévolé
	Relaxation	Tiers extérieur	Indépendant	CE2-CM1-CM2	prestation payante
	Italien	Tiers extérieur	Indépendant	CE2-CM1-CM2	prestation payante
Période 5	Eveil musical	Intervenant musical	Personnel municipal	CE2-CM1-CM2	activité accessoire rémunérée
	Rugby	Club de rugby	Associatif	CE2-CM1-CM2	versement d'une subvention
	Théâtre	Association	Associatif	CE2-CM1-CM2	prestation payante
	Arts plastiques	Bénévole	Bénévole	GS-CP-CE1	prestation bénévolé
	Bricolage	Agent de garderie	Personnel municipal	GS-CP-CE1	personnel rémunéré
	Gymnastique	Bénévole	Bénévole	GS-CP-CE1	bénévole
	Relaxation	Tiers extérieur	Indépendant	GS-CP-CE1	prestation payante
	Jeux extérieurs	Agent de garderie	Personnel municipal	GS-CP-CE1	personnel rémunéré
	Lutte-judo	Club de judo	Associatif	GS-CP-CE1	prestation payante
	Secourisme	Tiers extérieur	Indépendant	GS-CP-CE1	prestation payante
Accueil de loisirs	Agent de garderie	Personnel municipal	PS-MS	personnel rémunéré	

Informations

Permanences du Maire et des Adjoints

Permanences du Maire :

Les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 11h à 12h.

Permanences des Adjoints :

Le 2^{ème} mercredi de chaque mois de 18h30 à 19h30

Le dernier samedi du mois de 10h à 12h.

IMPORTANT :

Les permanences sont sur rendez-vous uniquement. Pour prendre rendez-vous :

- Par téléphone : 04 76 07 04 28

- Par courriel : mairie@polienas.fr

- Sur internet :

www.polienas.sud-gresivaudan.org,

rubrique vie municipal

> conseil municipal

> demander un RV avec un élu

Permanences juridiques

Une convention de partenariat vient d'être signée entre l'Ordre des Avocats du Barreau de Grenoble et le Conseil Général de l'Isère.

Dans ce cadre, des permanences juridiques gratuites sont proposées, sur rendez-vous dans les locaux de la Maison du Conseil Général à Saint Marcellin (avenue Jules David - Tél. 04 76 36 38 38 - fax 04 76 36 38 00).

Ces permanences sont ouvertes à tous : particuliers, entreprises, associations,... Elles sont assurées par Maîtres Céline BERARDIN et Sophie LADET, compétentes dans l'ensemble des domaines du droit. Elles seront présentes les 2^{èmes} et 4^{èmes} vendredis de chaque mois de 14h à 17h pour vous conseiller dans vos démarches ou résolutions de litiges.

Pour prendre rendez-vous, contacter Madame Nadine Louis à la Maison du Conseil général tous les jours sauf le mercredi au 04 76 36 38 38.

Travaux

Les réalisations en cours et à venir

Nous poursuivons les différents travaux d'aménagement, de mise en conformité, de la commune.

Un dossier d'accessibilité ERP est en cours. De nouvelles normes viennent de nous être transmises. Leur adaptation à nos bâtiments communaux va se réaliser avec l'aide d'un prestataire mutualisé sur l'ensemble du territoire de l'intercommunalité.

En ce début d'année, pour faire suite au passage de l'APAVE fin 2014, la mise aux normes de l'électricité des bâtiments publics, nécessitera un investissement de 6 484,10 €. Nous avons entrepris des travaux de rénovation pour l'appartement du commerce.

Avec l'aide du SEDI (syndicat d'électricité du département de l'Isère) nous réalisons des travaux d'enfouissement de réseaux basse tension, France Télécom au niveau du quartier de la Marcousse, réparations du réseau éclairage public route de la Roche, du moulin, aménagement de l'éclairage public quar-

tier de la Roche. Le montant des travaux s'élève à 35 536,92 € subventionnés à 17 842,00 €.

Afin d'assainir le bâtiment de la bibliothèque, des travaux d'élagage sur les murs côtés "Marcousse" ont été réalisés ainsi que le remplacement des chenaux de la toiture. Il s'avère que la configuration du site ne permet pas la réalisation de drains qui solutionnerait les remontées d'humidité contre les murs. D'autres travaux intérieurs seront entrepris dans l'année.

Depuis le 20 avril, 2 abris bus ont été installés au niveau des arrêts du "Guy" et des "Grandes Vignes". Un troisième le sera prochainement au niveau du quartier de "la roche".

Subvention de 3 900,00 € du conseil départemental.

Des travaux à hauteur de 3 500,00 € seront engagés pour l'aménagement du cimetière : reprises de concessions, aménagement de

l'ossuaire communal, jardin du souvenir.

Nous continuons les travaux d'entretien des voiries communales. La commission s'est réunie en avril afin de statuer sur le programme à engager. Ce premier trimestre, la fin des travaux engagés en 2014 a pu se terminer, avec la réfection du chemin des "Petites Mortes". Le délai a été plus long que prévu du fait de la présence de la conduite de distribution de gaz de la carrière. Les autorisations ont été difficiles à obtenir et l'élargissement de ce chemin nous a été refusé. Nous rencontrons un problème technique quant à la finition du revêtement après scarification. Le compactage du gravier fin n'adhère pas à la chaussée. C'est la raison pour laquelle une partie de ce chemin est restée sans finition, afin de tester sa résistance dans le temps et de comparer.



● Mise en place des structures bois des abris bus.



● Lors de l'enfouissement EDFIFT, près de "La Marcousse".



● Bloc de pierre s'étant détaché, route de l'Albenc.



● Réaménagement du chemin des "Petites Mortes".

Bien-être

Les élixirs floraux de Flora



C'est mon amour pour Dame Nature qui m'a conduit dans cette belle région qu'est l'Isère, et je me suis posée en novembre 2013 à Poliénas charmant village au cœur de la nature. Pourquoi et qui suis-je ? Je me nomme Elisabeth Bourgeois alias Flora pour mes amis les fleurs et les arbres. Je suis consultante en Fleurs de Bach, formatrice et aussi créatrice d'une nouvelle gamme "Les élixirs floraux de Flora"... J'ai décidé de poursuivre le chemin d'Edward Bach qui a consacré sa vie à valoriser les fleurs, porteuses de vertus et ceci pour le plus grand bien de l'être humain. Nul doute pour moi que Dame Nature, nous offre beaucoup mais nous, que faisons-nous pour elle ? Avons-nous

conscience de sa générosité ? Et comment pouvons-nous l'honorer ? Alors à tous les amoureux de la nature, venez découvrir les réponses à ses questions sur mon site : www.leselixirsfloraux-deflora.com
elixirsdeflora.efb@caramail.com
 Elisabeth Bourgeois - tél. 09 84 55 71 54

Je couronnerai par : La fleur est un modèle pour l'être humain de par sa beauté et sa force. Elle nous invite à "Oser être soi en toute simplicité" et à révéler notre vraie nature... Alors, ouvrez grand votre cœur et votre esprit, un nouvel horizon s'offre à vous.

Clin d'œil

Connaissez-vous l'histoire de notre commune, de ses quartiers, de ses maisons ?....

Connaissez-vous l'histoire de notre commune, de ses quartiers, de ses maisons ?

Dans cette rubrique, nous allons essayer de vous faire revivre Poliénas de notre jeunesse.

L'actuelle salle des fêtes a été construite en 1974. Auparavant, elle se trouvait à un endroit bien connu des Poliénois. Effectivement, l'ancienne salle des fêtes se trouvait à la place de l'actuelle mairie. Il y avait deux entrées. La principale se trouvait derrière la mairie en face de l'ancienne caserne des pompiers. On y accédait en descendant deux marches. Sur la droite, se trouvait une grande porte vitrée qui nous permettait d'accéder à la scène à l'aide de trois marches d'escaliers en bois. La deuxième entrée existe toujours de nos jours : c'est celle de la salle des mariages. Quand on entrait dans la salle, sur la droite se trouvait la scène, la salle étant petite deux portes en bois s'ouvraient sur la salle des mariages. Un poêle à bois assurait le chauffage. Toutes les festivités s'y déroulaient. Suite à l'incendie de la boîte de nuit le "5/7" à Saint-Laurent-du-Pont, en



novembre 1970, des réparations furent entreprises pour que cette salle soit aux normes de sécurité de l'époque. Les portes en bois furent remplacées par des portes accordéon, la salle des mariages fut rénovée.

Elle devint même le dispensaire pour les vaccinations faites par le docteur Avezou... A l'étage de ce bâtiment, se trouvait la mairie avec le bureau du maire, de la secrétaire, du conseil municipal, des commissions et la salle des archives. On y accédait par un escalier raide en bois qui séparait la salle des mariages avec le bureau de poste. Ce dernier est devenu le local de l'association de chasse.

De nos jours, l'ancienne salle du conseil municipal est à la disposition des associations.



Pour la première fois, à Poliénas distribution des prix aux élèves des écoles publiques

Petite enfance

Bulle de mômes

Cet espace dédié à la Petite Enfance a rouvert ses portes les lundis à Vinay (9h-11h) dans les locaux du pôle de service et à St-Gervais les jeudis (9h-11h) à côté de l'école.

Votre enfant né depuis quelques mois, a maintenant bien grandi. Il s'est éveillé, s'est ouvert à son entourage. Vous avez vu changer votre fille ou votre fils et vous comprenez que ses besoins évoluent. Les vôtres aussi, peut-être. Vous ressentez la nécessité de lui faire partager de nouveaux jeux, vous aimeriez qu'il rencontre d'autres enfants, qu'il expérimente tout en douceur des relations extérieures à sa famille.

"Bulle de mômes" est un espace dédié à

la Petite Enfance qui accueille librement et gratuitement enfants et parents ou grands-parents. C'est un lieu de rencontre, de parole, d'écoute et de jeux avec votre enfant.

Les enfants trouvent des jeux et des jouets adaptés à leur âge, ainsi que des camarades avec qui les partager. Les parents peuvent échanger avec d'autres parents et les accueillantes.

"Bulle de mômes" est là pour valoriser la relation enfants-parents, permettre des rencontres entre parents et faciliter la séparation mère/enfant, aider l'entrée de l'enfant à l'école en lui offrant un espace de socialisation, de jeux et d'éveil. C'est en quelque sorte une parenthèse dans votre

journée. Aucune réservation n'est nécessaire, aucune durée de présence n'est imposée. Pour toute information relative au fonctionnement de ce service, il suffit de se rendre sur place dans les locaux le lundi matin et le jeudi matin, ou de téléphoner au 04 76 36 90 14 ou au 04 76 64 09 50.

Nous vous attendons, vous serez les bienvenus !

L'équipe du LAEP "Bulle de mômes"

COMITÉ DES FÊTES

Vogue du mois de juin

Déjà le mois de mai et la préparation de la vogue avance à grand pas. Elle aura lieu les 20 et 21 juin cette année. Nous allons remonter le temps et retrouver les vieux métiers avec l'association "Georges Antonin", les vieux tracteurs avec la nouvelle association "les amis de l'agriculture ancienne", et un marché le dimanche. Mais tout cela vous sera détaillé dans le programme que vous trouverez dans vos boîtes aux lettres début juin.

Bien sûr, repas du samedi soir suivi d'un bal gratuit.



L'handi-tuning nous a renouvelé sa demande pour la tenue de la buvette de la manifestation du 24 mai, ce que nous faisons encore cette année avec plaisir.

Nous espérons vous voir nombreux aux manifestations et vous souhaitons un bon printemps.

L'équipe du Comité des fêtes



DATE	MANIFESTATION	ASSOCIATIONS ET ORGANISMES	LIEU
Dimanche 10 mai	Vente de fleurs	Sou des Ecoles	Salle polyvalente
Dimanche 17 mai	Journée Interclub	Judo Club Poliénoix	Salle polyvalente
Dimanche 24 mai	Expo voitures et spectacle	Handi Tuning show	Le village centre
Vendredi 5 juin	Gala danse	Polidanse	Salle polyvalente
Samedi 6 juin	Gala danse	Polidanse	Salle polyvalente
Mardi 16 juin	Spectacle Baby Gym	Club de Gym	Salle polyvalente
Vendredi 19, samedi 20, dimanche 21 juin	Vogue de la St Jean	Comité des fêtes	Place Docteur Valois
Samedi 27 juin	Tournoi Tennis	Tennis Club	Stade de la Marcousse
Dimanche 28 juin	Vide-greniers	Sou des Ecoles	Le village centre
Mardi 14 juillet	Pique-nique partagé et bal populaire	Municipalité	
Samedi 5 septembre	Forum des associations	Municipalité	Salle polyvalente



Création espaces verts
Maçonnerie paysagère, clôture
Terrassement, VRD

La Troussatière - 38210 TULLINS
 Tél./Fax 04 76 35 03 11 - Port. 06 81 19 02 01
 E-mail : az-paysage@wanadoo.fr

ENTREPRISE DE BÂTIMENT

Mollard Deffacis



- Travaux de maçonnerie
- Construction
- Rénovation
- Piscine

La Ville — 38210 POLIENAS
06 76 12 85 78

ASSISTANTES MATERNELLES

Des moments de partage



Ce trimestre, les assistantes maternelles se sont rencontrées à plusieurs reprises tout d'abord, pendant les temps collectifs proposés par le RAM (Relais Assistantes Maternelles) où le thème de ces séances était le feu. Elles ont aussi participé avec les enfants à deux séances d'éveil corporel, et à "lectures en fête" à la bibliothèque où de belles histoires ont été racontées aux petits.

Les assistantes maternelles se sont aussi rencontrées entre elles à plusieurs reprises, afin de rompre un peu avec l'isolement que procure cette profession. Un grand merci à la municipalité qui leur prête gracieusement le foyer, idéal pour ce genre de rencontre. Après plusieurs ateliers de bricolage, elles ont fêté dignement Mardi Gras et effectué une chasse aux œufs.



GYM

Sur les traces de Marcel Pagnol



Les mollets de coton sont partis randonner sur les collines chères à Marcel Pagnol. De font de Mai, en passant par le puits de Raimu, la ferme d'Angèle, la grotte de Manon, le groupe de 46 randonneurs ont découvert le Garlaban, le Taomé... la Pascaline... La Treille. Une très belle randonnée : un seul regret le lendemain, le temps n'a pas permis au groupe de retrouver ces sentiers, mais a pu profiter d'une exposition rappelant l'univers de Marcel Pagnol au travers de ses films, ses romans et ses pièces ("Marius", "La Fille du puisatier"...) qui dépeignent avec tendresse et humour l'âme méridionale... De bons souvenirs, une bonne ambiance, des vues magnifiques sur Aubagne, Marseille...

A noter

Le club de Gymnastique organise du 27 au 30 septembre, un séjour en Sologne.

Si vous êtes intéressés par la découverte de cette région, de ses étangs, ainsi qu'une soirée "Brame du cerf", vous pouvez contacter les responsables du club : un programme détaillé vous sera remis. Monique Giry 04 76 07 97 19 ou Jeannette Buisson 04 76 07 95 53.

LIPS

Toutes les animations

Spectacle : Bulle de Zic nous a présenté un très joli orchestre végétarien le 31 janvier dernier.

Merci à la participation et à la spontanéité des petits qui se sont prêtés au jeu musical de Silène !

Maquillage enfants : un peu d'anticipation : les papas, mamans, papys, mamies... désireux de maquiller les enfants à l'occasion de certaines animations du village sont les bienvenus. Merci de vous faire connaître au sein de Lips.

L'association est présente chaque année à Noël, au carnaval...

Cours collectifs : Do In "la voie de l'énergie"

Venez découvrir une séance le lundi à 18h30 en salle de danse pour apprendre à vous détendre et harmoniser votre corps et votre esprit par l'auto massage.

Carnaval : le loup !

Pour la cinquième édition, la place du village s'est encore enflammée !

Cette année, nous avons choisi le loup !

Personnage si emblématique de notre enfance, tant conté et raconté, ou bien encore animal présent dans nos montagnes, le loup suscite toujours une certaine attirance, mêlée de curiosité, de respect ou d'appréhension !

Les enfants l'ont honoré et décrié à travers leurs belles chansons orchestrées en musique par les plus grands !

Il en est ainsi, nous avons brûlé le loup à jamais !

Grâce à la participation de vous tous, le carnaval fut encore une réussite, merci :

Aux enfants si joliment déguisés, à leurs chansons et leur musique

A notre école et toute son équipe enseignante pour le projet sur le loup

A la mairie et à ses employés pour leur soutien, aménagement et sécurité

Aux parents pour leur présence et leurs gourmandises (sacrée table, plus de 5 mètres de douceurs sucrées, on pourrait participer au plus grand gâteau du monde en 2016)

Aux bénévoles de l'association pour leur fidélité, idées, réalisation du loup et l'organisation de cet événement (Séverine D, Laurent M, Yannick B...)

Nous sommes très heureux que cet événement perdure et s'inscrive dans le temps.

C'est un joli temps fort pour tout le village. De plus, chaque année les villageois viennent de plus en plus nombreux partager ce moment avec les enfants.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine autour d'un nouveau feu... Mais qui brûlera-t-on cette fois-ci ?

Séverine, Présidente de LIPS,
Mail : association_Lips@orange.fr



CARROSSERIE JP CAR'S
Garage JP CAR'S
Carrosserie, peinture, pare-brise, toutes assurances

180, Chemin La Zeze
ZA Croix de l'Etang
38470 Chantesse/L'Albenc

04 76 64 57 18
06 09 01 09 03
garage.jpcars@sfr.fr

F&Végétal
Horticulture — Pépinière
Françoise SOULLIER

Route de St Quentin - TULLINS
04 76 07 03 05

Production • Conseil • Vente directe

JARDIN DES MOTS

Rendez-vous



Pour débiter l'année, Le Jardin des Mots a eu le plaisir de recevoir en février, la troupe Tullinoise ART'SCENE qui a joué une très belle pièce intitulée "La Petite Chipie Rouge", version quelque peu modernisée du petit chaperon rouge... Un clin d'œil au carnaval organisé par LIPS quelques jours plus tard.

Nous remercions la Mairie qui nous a offert un Kamishibai, réalisé par M. Guillon.

C'est un petit théâtre en bois qui sert à raconter des histoires aux enfants, vous pouvez le voir à la bibliothèque.

Nous préparons maintenant, en collaboration avec les communes de Cras et Morette, la 2^e édition de La Fête du Livre qui aura lieu les 29 et 30 mai prochains sur le thème du Roman Policier.

De nombreuses animations sont prévues :

- vendredi et samedi, à la salle des fêtes de Cras, des auteurs et illustrateurs vous accueilleront pour des ateliers d'écriture et de dessins.
- De nombreux livres seront exposés, notamment par Le Marque Page, de St-Marcellin.
- Lecture de contes le vendredi à 16h, par l'association "Lire et Faire lire".
- Dans les écoles des 3 communes, comme l'année dernière, certaines classes ont écrit des petits romans, avec l'aide d'auteurs qu'elles ont reçus.

A Poliénas, c'est la classe de Christelle Damieux qui présentera son livre, le samedi matin.

Chacun des enfants recevra à cette occasion un exemplaire de leur réalisation.

- Vendredi 29 à 19h, à Morette, l'association "Les 7 collines", a prévu un spectacle itinérant, s'adressant aux 7-99 ans, pour résoudre une énigme dans le village...
- La fête du livre se clôturera par une soirée lectures et dégustations, proposée par le Jardin des Mots, sous les platanes devant la bibliothèque, le samedi à 19h.

Nous avons opté pour les polars et le whisky !

A bientôt, à Cras, Morette ou à Poliénas au Jardin des Mots !



MOTO CLUB À LA NOIX

Matinée boudin et assemblée générale



Le 14 février, le moto-club à la noix a fait sa matinée boudin - caillettes - Saint-Marcellin et pain de campagne. Cette matinée a connu un franc succès.

Début mars, le club a tenu son assemblée générale annuelle en présence de nombreux motards et des élus. Enfin le 25 avril, il organisait pour la première fois un bal de printemps dont le thème était les années 80.



SOU DES ÉCOLES

Poliéñas fête le printemps

Ça y est le printemps est là... et comme chaque année le sou des écoles de Poliéñas a organisé son marché aux fleurs et plants avec la paella. Nous vous retrouverons pour notre kermesse et son repas cochon à la broche Le 28 juin 2015 à 10h dans une ambiance festive, puisque notre vide grenier à lieu le même jour. C'est l'occasion de venir passer un bon moment en famille pour clôturer cette année.



POLIDANSE

A vos agendas

L'association POLIDANSE a le plaisir de vous rappeler les dates de son spectacle de fin d'année qui se tiendra donc les vendredi 5 et samedi 6 juin 2015 à la salle des fêtes de Poliéñas. Nous comptons alors sur votre présence qui participe pleinement à la réussite de ces deux soirs.

L'équipe polidanse

TENNIS

Infos

Après la trêve hivernale, les cours ont repris. Cette année, le tennis club a proposé un stage pendant les vacances de Pâques (jeunes et adultes). Le tournoi de fin de saison se prépare, les grilles seront affichées sur le tableau d'information. Bon printemps sportif !

Le tennis club de Poliéñas.

A vos agendas

Dernier week-end de juin
Finales du tournoi

HANDI TUNING SHOW

Un moment convivial

Courant février, l'association dirigée par Stéphane Coing-Daguet a organisé une vente de rissoles et de bœuf bourguignon. Nombreuses ont été les personnes à venir partager un moment de convivialité. Le handi tuning show aura lieu dimanche 24 mai de 8h à 18h.



JUDO CLUB

Visite d'un lutteur international

La semaine du 20 au 24 avril, le judo Club Poliénoix, sous la houlette de Fabrice De Bianchi a organisé un stage de judo et de lutte, et a accueilli le lutteur international russe, Andreï Syriev qui était accompagné de quelques jeunes lutteurs. Tous ont déjeuné au Bon'Esprit.



ACCA

A vos agendas

L'ACCA vous invite à son assemblée générale qui aura lieu le vendredi 12 juin à 20h à la salle des mariages.

ASP FOOT

Une victoire pour les Poliénois



Samedi 4 avril, un plateau de foot a réuni les jeunes footballeurs, U10 de Chatte, de Saint-Marcellin et de Poliénas. S'ils n'ont pas eu de chance ce jour-là, ils se sont bien rattrapés le 2 mai puisqu'ils ont remporté la victoire par 9 à 1 contre Chatte. L'entraîneur Royald Cornu s'est montré satisfait de cette belle cohésion.

CLUB DE LA MARCOUSSE

Photos souvenir



● Assemblée générale.



● Après les efforts, le réconfort...



● Photo souvenir lors de la journée "exposition".



● Photo souvenir lors de la journée "exposition".

M É M E N T O

Agence postale

Nouveaux horaires d'ouverture :

Lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 17h
Vendredi de 14h30 à 17h
Samedi de 9h à 11h30

Fermé le mercredi

Tél. **04 76 67 48 92**

■ **RAPPEL** : chaque habitation doit avoir une boîte aux lettres aux normes avec le nom lisible du titulaire.

Bibliothèque

Ouverture au public :

mardi de 16h30 à 17h30
mercredi de 13h30 à 17h30
samedi de 10h30 à 12h

Tél. **04 76 07 70 30**

jardindesmots38@orange.fr

Points propres

4 lieux de tri sélectif :

- " les Vignes " - la Gare
- "les Grandes Vignes" direction Tullins
- " Etang de Montenas"
- " Roche Corbières"

Déchèterie de Saint-Sauveur

Tél. 04 76 38 36 94

Lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h. Samedi de 9h à 18h

Régie de Vinay

Eau/Assainissement : 04 76 36 90 57

service dépannage : 04 76 36 94 01

Déchèterie de Vinay

ZA Les Levées - 38470 VINAY - Tél. 04 76 36 79 29

Lundi, mercredi, jeudi : 13h30-18h

Mardi, vendredi : 9h-12h- 13h30-18h

Samedi : 9h-18h

Tri des déchets : carton, gravats/inertes, tout-venant, métaux, déchets verts, bois, batteries, piles et déchets dangereux.

Mairie

Lundi : 15h30-18h30. Mardi : fermé

Mercredi : 14h30-17h30. Jeudi : 9h-12h et 14h30-17h30. Vendredi : fermé

• Permanence de Monsieur le Maire

sur rendez-vous du lundi au vendredi de 11h à 12h

• Permanence des élus sur rendez-vous

Le 2^{ème} mercredi de chaque mois de 18h30 à 19h30

le dernier samedi du mois de 10h à 12h

Tél. **04 76 07 04 28**

mairie@polienas.fr

Numéros à retenir

- Numéro urgence dans toute l'Europe 112
- Pompiers 18
- Gendarmerie 17
- Samu 15
- Centre des grands brûlés Lyon 04 72 11 75 98
- Centre antipoison Lyon 04 72 11 69 11
- Enfance maltraitée 119
- Info service violences conjugales 19 39
- Drogues info services (appel gratuit poste fixe) 0 800 23 13 13
- Sida info service 0 800 84 08 00
- Info cancer service 0 810 810 821
- Ass fr de protection et assistance aux personnes âgées 0 800 020 528
- Accueil sans abri 115
- SPA Grenoble Dauphiné 04 76 49 18 23
- Pharmacie de garde 3915
- A Poliéna : cabinet de soins 06 47 83 22 08

Etat civil

Naissances

8 janvier 2015 : Tiago DA COSTA

10 février 2015 : Mévin SIMIAN MERMIER

6 mars 2015 : Alban COUDERC

Décès

2 janvier 2015 : René TYMEN

5 mars 2015 : Rosa BRASSEUR née Miraglia

A noter

La mairie sera fermée au public les 2 premières semaines d'août soit : Du lundi 3 août inclus au vendredi 14 août inclus.

Nuisances

Vous bricolez, jardinez, utilisez votre piscine, ou votre barbecue,... Toutes ces activités peuvent être bruyantes, pensez à vos voisins et respectez leur tranquillité.

RAPPEL

Les travaux de jardinage et de bricolage sont autorisés :

- Jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- Samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Dimanche et jours fériés de 10h à 12h

Café Histoire



Une fois par mois, les férus d'histoire se retrouvent au Bon'Esprit pour débattre autour d'un thème choisi ; après la conquête des libertés de 1789 à la 3^e République, la position des femmes dans les sociétés du XIX^e siècle puis le compagnonnage et la construction des cathédrales, le prochain thème abordé sera la

« Café Histoire »

La fin de la république de Rome



Sculpture en bronze probablement réalisée au XIII^{ème} Siècle

Jeudi 21 mai 20h15

Café « le bon esprit » Place du Village

(Place du docteur Valois 38120 Poliéna)

fin de la république romaine, passage au principat puis à l'empire. Rendez-vous le 21 mai à 20h15, au Bon'Esprit



Balthazard & Cotte

La chaux, notre métier

CHAUX CALCIQUES OU MAGNÉSIENNES, CARBONATE DE CALCIUM ET DE MAGNÉSIUM, pour l'industrie, la chimie, l'agriculture, le bâtiment, l'environnement, les travaux publics, la sidérurgie.

CALCIUM LIME, MAGNESIAN LIME, CALCIUM AND MAGNESIAN CARBONATE, for industrial and chemical sectors, agriculture, construction industry, environment, Civil Works, iron and steelmaking.

ENROCHEMENTS, GRANULATS, GRAVIERS, SABLE ET MATÉRIAUX DE TP

BUILDING BLOCKS, AGGREGATES, GRAVELS, SAND AND RAW MATERIALS for Civil works.

Balthazard & Cotte

Membre du Groupe Lhoist



15, rue Henri Dagallier - 38030 Grenoble cedex 2 - France

Tél. 33 (0) 4 76 33 58 00 - Fax 33 (0) 4 76 33 58 33

www.balthazard.com - info@balthazard.com

Site internet de la commune : <http://polienas.sud-gresivaudan.org/>

Le prochain bulletin "Vivre à Poliéna" paraîtra en juillet 2015 - Annonceurs et sociétés doivent faire parvenir leur communiqué avant le 22 juin 2015

"Vivre à Poliéna" - Directeur de publication : Bernard Fournier, Maire de Poliéna

Rédaction commission communication : Daniel Allibe, Lionel Argoud, Françoise Filippi, Delphine Honoré, Fabienne Ledru, Christelle Tavel

Crédit photographique : Brigitte Philibert, correspondante Dauphiné Libéré

Maquette et impression : CRÉAPRIM Tullins 04 76 07 01 23 imprimerie.creaprim@wanadoo.fr – **Imprimé avec des encres végétales sur papier recyclé**